



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1^{ER} JUIN 2021

LETTRE D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine



FRANCE RELANCE en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030 »

*Emmanuel Macron,
Président de la République*

« Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir
dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires.
C'est l'objet de la relance »

*Jean Castex,
Premier ministre*



Découvrez le nouvel agenda des appels à projets du plan de relance en cliquant ici



Thèmes abordés cette semaine

ÉCOLOGIE

Ville durable

COHÉSION

Missions de service civique dédiées à l'Europe

Accompagnement des associations

ÉCOLOGIE

Ville durable

Dans le cadre du 4^e Programme d'investissements d'avenir (PIA) et du plan France Relance un AMI intitulé « Démonstrateurs de la ville durable » est lancé dans la perspective d'accélérer la transition écologique des espaces urbanisés.

Un démonstrateur urbain est un projet intégré, transformant, doté d'un haut niveau d'ambition sociale et environnementale et mobilisant des solutions innovantes (techniques, technologiques, servicielles, organisationnelles, etc.) :

Il est porté par une collectivité (ou un établissement public en accord avec elle), appuyée par un consortium fédérant l'ensemble des acteurs, publics ou privés, impliqués dans le projet : entreprises, associations, chercheurs, académiques etc...

Il s'inscrit dans le cadre d'une opération d'aménagement ou de renouvellement urbain à l'échelle d'un îlot, d'un groupe d'îlots ou d'un quartier répondant aux enjeux locaux.

Il comprend une stratégie de répliation dans d'autres territoires visant à essaimer les composantes innovantes du projet.

Les lauréats de l'AMI pourront bénéficier d'une phase d'incubation du projet d'une durée de 36 mois maximum soutenue financièrement et techniquement par l'État. Arrivés à maturité, les projets bénéficieront du soutien du PIA pour leur réalisation. Tous les territoires engagés dans un projet d'aménagement sont concernés par cet AMI qu'il s'agisse de métropoles, de petites villes comme de villes moyennes et peuvent être accompagnés afin d'y déployer les innovations qui répondent à leurs enjeux.

Plusieurs vagues de sélection sont programmées : les réponses sont attendues au plus tard le 10 septembre 2021 concernant la première vague et d'ici le 5 novembre 2021 pour la deuxième, une troisième vague est prévue au cours du premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

COHÉSION

Missions de service civique dédiées à l'Europe

Dans le cadre du programme 1 jeune/1 solution, et à quelques mois de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022, le Gouvernement a annoncé l'objectif de 1 000 missions de Service Civique « Europe » et 1 000 missions de Service Civique en Europe par an d'ici le début de 2022.

Les missions de Service Civique « Europe » en France sont des outils puissants de sensibilisation et de promotion des valeurs, de la culture et de la citoyenneté européennes. Elles offrent la possibilité à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans quand ils sont en situation de handicap, de s'engager auprès d'une grande diversité d'organismes et

d'institutions qui œuvrent au quotidien pour la construction européenne, à travers des thématiques aussi diverses que l'éducation, l'environnement, la culture ou encore le sport.

Les missions de Service Civique en Europe sont quant à elles des missions de Service Civique (de toutes natures) effectuées par de jeunes Français dans l'ensemble des Etats de l'Union européenne et de ses pays partenaires. Ces missions, grâce à la mobilité, offrent aux jeunes la possibilité de renforcer, enrichir et diversifier leur expérience de l'identité et de la citoyenneté européennes, mais aussi leurs connaissances linguistiques.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Accompagnement des associations _____

Fondé sur la reconquête verte, économique, territoriale et solidaire de notre territoire, le plan France Relance mise notamment sur les associations comme un levier essentiel de l'action de relance, avec un effort sans précédent sur l'emploi. Il est important que ce soutien irrigue l'ensemble des secteurs et des activités dans lesquelles les associations peuvent agir pour le bien commun. C'est pourquoi France Relance permet de financer des projets d'envergure qui peuvent aider les associations à changer d'échelle.

Les opportunités qui sont ouvertes aux associations pour développer leurs projets et pour créer de l'emploi sont **consultables ici**.



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine

